

Vingtième session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel

(27 octobre – 7 novembre 2014)

Angola

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le jeudi 30 octobre 2014 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer le Ministre de la Justice et des droits de l'Homme, M. Carneiro Mangueira, ainsi que la délégation angolaise.

La France salue les signatures par l'Angola de plusieurs instruments internationaux de protection des droits de l'Homme depuis deux ans.

La France souhaiterait par ailleurs faire les recommandations suivantes à l'Angola :

- Ratifier rapidement l'ensemble des instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme que l'Angola a signés, et transposer les dispositions de ces conventions dans la législation nationale ;

- Prendre les mesures afin de garantir le plein respect de la liberté d'expression et de la liberté d'association et de réunion ;

- Assurer que les allégations de violations des droits de l'Homme par les forces de sécurité fassent l'objet d'enquêtes indépendantes et impartiales et plus largement prendre des mesures pour renforcer la lutte contre l'impunité ;

- Finaliser le projet de Politique nationale sur les migrations élaboré en consultation avec l'OIM ;

- Etablir une institution nationale des droits de l'Homme indépendante, conforme aux Principes de Paris.

Je vous remercie./.